

MINISTÈRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



**Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du
Genre, de l'Approche Fondée sur les Droits
Humains et du Principe « Leave No One Behind »
dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement**

Avec l'appui de :



Décembre 2020

**MINISTERE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES
SECTORIELLES**



BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

**Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du
Genre, de l'Approche Fondée sur les Droits
Humains et du Principe « Leave No One
Behind » dans le sous-secteur de l'eau et de
l'assainissement**

Version définitive

Décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
I. Contexte et justification	1
II. Méthodologie d'élaboration.....	2
II.1. Rencontre de cadrage.....	2
II.2. Collecte de données	2
II.3. Rédaction du rapport diagnostic	3
II.4. Elaboration du plan d'actions	3
III. Cadre juridique en matière de promotion du genre, des droits humains et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement	3
IV. Synthèse du diagnostic.....	6
V. Défis liés à la prise en compte du genre, des droits humains et du principe Leave No One Behind dans le sous-secteur eau et assainissement	9
VI. Planification	11
VI.1. Principes directeurs	11
VI.2. Description du plan d'actions.....	14
VI.2.1. Objectifs.....	14
VI.2.2. Axes stratégiques	15
VI.3. Actions et produits attendus	16
VII. Cadre logique et matrice de suivi des indicateurs	19
VIII. Mécanisme de financement	22
VIII.1. Coût du plan d'actions.....	22
VIII.2. Stratégie de financement	25
IX. Mécanismes de mise en œuvre	27

IX.1.	Instruments de mise en œuvre.....	27
IX.2.	Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles.....	27
IX.3.	Dispositif de coordination et de pilotage.....	30
X.	Dispositif de suivi-évaluation	30
X.1.	Suivi de la mise en œuvre.....	30
X.2.	Revue du plan d'actions.....	31
X.3.	Evaluations.....	31
XI.	Risques et hypothèses	31
XI.1.	La volonté politique.....	32
XI.2.	La sécurité	32
XI.3.	La stabilité politique et sociale.....	33
XI.4.	L'adhésion des parties prenantes.....	33
XI.5.	La rupture de financement.....	33
XII.	Plan de communication.....	35

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AE	: Agence de l'Eau
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
CC	: Conseil Communal
CNCDH	: Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CLE	: Comités Locaux de l'Eau
CVD	: Comité Villageois de Développement
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGEP	: Direction Générale de l'Eau Potable
DGIH	: Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DISE	: Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DR	: Direction Régionale
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
GIZ	: Deutsch Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
LNOB	: Leave No One Behind
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PNAH	: Programme National des Aménagements Hydrauliques
PN-AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEUE	: Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PN-GIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPS	: Programme Pilotage et Soutien

- PS/ EEA** : Politique Sectorielle Environnement Eau- Assainissement
- PSJDH** : Politique Sectorielle Justice Droits Humains
- PTF** : Partenaire Technique et Financier
- SP/ GIRE** : Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- SNG** : Stratégie Nationale Genre
- SNE** : Stratégie Nationale de l'Eau

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Défis et changements attendus	9
Tableau 2 : Activités et produits attendus	17
Tableau 3 : Cadre logique	19
Tableau 4 : Coûts du plan d'actions 2021-2025 par axes stratégiques et par objectifs opérationnels.....	23
Tableau 5 : Matrice des risques du plan d'actions	34

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de programmation physiques et financières des activités	vi
Annexe 2 : Méthode de calcul des indicateurs du Plan d'actions 2021-2025	xi

I. Contexte et justification

La prise en compte du genre et des droits humains au Burkina Faso est matérialisée par l'existence d'un document de Stratégie Nationale Genre (SNG) pour la période 2020-2024 ainsi que d'une Politique Sectorielle Justice et Droits Humains (PSJDH) 2018-2027 qui donnent les orientations du pays sur les questions relatives au genre et aux droits humains.

Prendre en compte le genre et l'approche basée sur les droits humains fait partie des grands défis que les acteurs du sous-secteur eau et assainissement se sont engagés à relever.

C'est dans ce contexte que le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement a pris l'option d'élaborer son plan d'actions pour promouvoir le genre, l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et le principe Leave No One Behind (LNOB). Ce plan d'actions opérationnalise la Stratégie Nationale Genre 2020-2024.

En outre, l'élaboration du plan d'actions entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 8 : « Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau » du plan d'actions 2016-2020 du Programme Pilotage et Soutien. Il permettra de mieux prendre en compte les besoins réels des populations pour une transformation structurelle de l'économie avec un impact sur les modes de production et de consommation.

II. Méthodologie d'élaboration

L'élaboration du plan d'actions pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement est le fruit d'une démarche participative, inclusive et itérative, qui a impliqué l'ensemble des acteurs du sous-secteur. Quatre étapes ont marqué le processus : (i) rencontre de cadrage, (ii) collecte de données, (iii) élaboration du rapport diagnostic, (iv) élaboration et validation du plan d'actions.

II.1. Rencontre de cadrage

Une rencontre de cadrage a été tenue entre le bureau d'étude et le Comité technique de suivi de l'étude. Cette rencontre a permis d'harmoniser les compréhensions par rapport aux objectifs et résultats attendus et de valider les choix méthodologiques, les outils de collecte des données et la feuille de route.

II.2. Collecte de données

Une revue documentaire a permis la capitalisation des documents portant sur la promotion du genre, des droits humains et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement et d'affiner les outils utilisés pour la collecte de données primaires.

Une collecte terrain des données s'est effectuée dans huit (8) régions à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre, le Centre-Sud, l'Est, les Hauts-Bassins, le Nord, le Plateau- central et le Sud-Ouest à travers des guides d'entretien auprès des acteurs échantillonnés.

L'analyse des données s'est ensuite faite par un examen croisé des informations et données primaires recueillies à travers les entretiens et les données secondaires obtenues à partir de la revue documentaire.

II.3. Rédaction du rapport diagnostic

Sur la base des résultats de l'analyse des données un rapport diagnostic a été produit et validé par visioconférence lors d'un atelier national regroupant les acteurs du sous-secteur.

II.4. Elaboration du plan d'actions

Les résultats du diagnostic ont permis de proposer une version provisoire du plan d'actions conformément au canevas type d'élaboration des plans d'actions au Burkina Faso.

Une session du Comité technique de suivi de l'étude a permis de procéder à la pré-validation du plan d'actions provisoire. A l'issue de la prise en compte des amendements et des suggestions des membres du comité, un atelier national a été organisé en vue de valider le document.

III. Cadre juridique en matière de promotion du genre, des droits humains et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement

La promotion du genre, des droits humains et du principe « Leave No One Behind » au Burkina Faso est encadré par de nombreux textes juridiques que sont les Conventions, les Accords, les Traités et protocoles internationaux, la Constitution et les autres textes législatifs et

règlementaires. Ces différents textes énoncent les principes fondamentaux de ces approches dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement.

Parmi les dispositions nationales, on peut rappeler :

- la Constitution du 2 Juin 1991, qui stipule, dans son article 1^{er}, que « tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution ». Il est donc évident que ce principe d'égalité doit être appliqué dans tous les domaines y compris le secteur de l'eau et de l'assainissement afin de s'assurer que « les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance », sont prohibées ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales et ensemble ses modificatifs, qui confère à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales ;
- la Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso qui stipule en son article 2 que : « La loi reconnaît le droit de chacun à disposer de l'eau correspondant à ses besoins et aux exigences élémentaires de sa vie et de sa dignité » ;
- la Loi n°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso qui prône l'accès pour tous à l'eau et à

l'assainissement afin de garantir un état de bien-être social, mental, physique et moral des populations ;

- la Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- la loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. « Cette loi a pour objet de protéger, promouvoir et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées et de garantir le respect de leur dignité intrinsèque » (article 1).

A ces instruments juridiques s'ajoutent des politiques et programmes nationaux qui font la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB en matière d'eau et d'assainissement. Ce sont principalement :

- la Stratégie nationale genre (2020-2024) référentiel pour la prise en compte du genre dans tous les secteurs de planification au Burkina y compris celui de l'eau et de l'assainissement ;
- la Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) qui prend en compte les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des jeunes et des couches défavorisées ;
- le programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) 2016-2030 à travers l'OS 9 « améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau » ;

- le Programme Pilotage et Soutien (PPS) 2016-2030 à travers l'OS 9 « assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le sous-secteur eau et assainissement » ;
- le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030 à travers son OS 1 « assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'AFDH » ;
- le Programme National d'Assainissement des eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) 2016-2030 à travers les OS 3 et 4 portant sur l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain et rural.

IV. Synthèse du diagnostic

La prise en compte du genre, de l'AFDH et du principe LNOB à travers les cinq (5) programmes, peut être évalué comme suit :

- le PPS a pris en compte le genre et l'AFDH dans sa formulation à travers son objectif opérationnel 8 : « Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement », produit 8.1. du PPS : « Le document de stratégie pour la promotion du Genre et des Droits humains dans le secteur de l'eau est élaboré et mis en œuvre ». En revanche, le principe LNOB n'y ressort pas clairement, sauf à considérer qu'il est pris en compte dans la promotion de l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement, prônée par l'AFDH. Egalement, dans sa phase de mise en œuvre, des activités ont été menées en vue de promouvoir ces thématiques. Il s'agit des ateliers de présentation et

d'échanges de la cellule avec les différentes structures centrales et déconcentrées du MEA et des sessions de formations sur le genre et l'AFDH avec le concours des ONG/AD ;

- le PN-AEP intègre expressément le genre, l'AFDH et le Principe LNOB dans sa formulation à travers deux (02) objectifs : (i) l'objectif opérationnel 1 : « Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'AFDH » avec un indicateur de mesure « Proportion de personnes vulnérables ayant un accès aux services durables d'AEP » et (ii) l'objectif opérationnel 2 : « Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable ». Dans sa mise en œuvre, la réalisation des Ouvrages AEP en fonction du niveau d'accès à l'eau potable de la zone, la tarification sensible aux couches vulnérables des services d'eau, des indicateurs de performances désagrégés selon le sexe, le milieu, traduisent la prise en compte du genre, de l'AFDH et du principe LNOB par le programme ;
- le PN-AEUE, dans sa formulation prend en compte l'AFDH à travers les actions 3 et 4 « Accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural/urbain » avec comme produits attendus « Le développement de l'assainissement familial est assuré en milieu rural/urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur ». Néanmoins, dans la logique d'intervention, les indicateurs ne sont pas suffisamment désagrégés pour tenir compte des spécificités de genre ou intégrer les groupes défavorisés. Dans

sa mise en œuvre, un effort a été fait pour obtenir des données ventilées selon le sexe et pour assurer l'accès universel aux services d'assainissement des milieux urbain et rural. Mais, cette désagrégation ne permet pas de mettre en évidence la prise en compte du principe LNOB ;

- quant au PN-GIRE, il a, dans sa formulation, pris en compte le genre et les droits humains à travers son action 9 « Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau ». Spécifiquement, l'AFDH et le principe LNOB sont mis en exergue par son objectif opérationnel : « Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau », avec pour indicateur « Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau ». De même, la mise en œuvre du Programme révèle que sur les quatre résultats attendus pour cette action, le niveau de prise en compte des aspects transversaux dans la gestion des ressources en eau est jugé satisfaisant au regard de l'amélioration du niveau de reconnaissance de l'importance de la problématique du genre, des droits humains et de la lutte contre la pauvreté. En outre, les indicateurs de suivi-évaluation sont désagrégés selon le genre, les droits humains et le principe LNOB ;
- le PN-AH, dans sa formulation ne ressort pas de façon précise le genre, l'AFDH et le principe LNOB. Néanmoins, dans sa mise en œuvre ces trois thématiques sont prises en compte à travers la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

mais l'absence de documentation des résultats de ces actions rend difficile leur capitalisation.

Par ailleurs, l'appréciation des acteurs communautaires de la prise en compte du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement est mitigée. En effet, les résultats de l'enquête ont montré que 44% des personnes enquêtées trouvent satisfaisante la prise en compte du genre dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. En matière de prise en compte du principe LNOB, ce taux est de 16%. S'agissant de la prise en compte de l'AFDH, les enquêtés sont tous unanimes qu'elle n'est pas encore une réalité dans leurs milieux respectifs.

V. Défis liés à la prise en compte du genre, des droits humains et du principe Leave No One Behind dans le sous-secteur eau et assainissement

Le sous-secteur eau et assainissement fait face à de nombreux défis liés à la prise en compte effective du genre, de l'AFDH et du principe LNOB. Le tableau suivant fait la synthèse de ces défis.

Tableau 1 : Défis et changements attendus

Défis	Changements attendus
Développement de mécanismes d'application effective des outils d'opérationnalisation des engagements politiques pour	Institutionnalisation des trois thématiques par leur intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise

Défis	Changements attendus
l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur	en œuvre des programmes et projets du sous-secteur
Renforcement de la communication pour le changement de comportement face aux pesanteurs socioculturelles notamment celles liées à la participation à la corvée d'eau	Zéro corvée d'eau pour 100% des femmes en milieu urbain, pour 70 % des femmes dans les bidonvilles (quartiers non lotis des grandes villes) et pour 50% des femmes en milieu rural d'ici fin 2030
Renforcement des capacités des acteurs sur les concepts genre/AFDH/LNOB appliqués aux domaines de l'eau et de l'assainissement	Augmentation du nombre d'acteurs étatiques, non étatiques et communautaires qui améliorent leurs connaissances des concepts genre/AFDH/LNOB appliqués aux domaines de l'eau et de l'assainissement
Renforcement de la visibilité des organisations (ONG et associations) qui œuvrent pour des actions concrètes d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous- secteur	Accroissement du nombre d'organisations (ONG et associations) qui œuvrent pour des actions concrètes d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur
Renforcement de l'implication de toutes les couches sociales dans les processus d'élaboration, de	Augmentation de la proportion couches sociales qui sont impliquées dans les processus d'élaboration, de planification,

Défis	Changements attendus
planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions	de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions
Capitalisation des expériences des projets intégrant les trois (03) thématiques	Réalisation et diffusion d'études de capitalisation des expériences des projets en matière d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB
Promotion de la budgétisation sensible au genre, à l'AFDH et au principe LNOB dans les activités du sous-secteur	Le nombre de projets et programmes intégrant la budgétisation sensible genre, à l'AFDH et au principe LNOB est accru
Mise en place et promotion de dispositif permettant la gestion hygiénisée des menstrues au niveau des lycées et collèges	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de dispositifs permettant la gestion hygiénisée des menstrues mis en place dans les écoles, les lycées et les collèges est accru - les filles sont satisfaites du fonctionnement des dispositifs
Mise en place de mécanismes de veille au respect des principes du genre, l'AFDH et LNOB dans les interventions du sous-secteur	Un mécanisme de contrôle de l'action publique est mis en place et est fonctionnel

VI. Planification

VI.1. Principes directeurs

Les principes directeurs qui guident la démarche et les actions dans la mise en œuvre du présent plan d'actions de promotion du genre, de

l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement découlent à la fois des dispositions pertinentes de la législation nationale et des options politiques en matière d'eau et d'assainissement. Ce sont :

❖ **L'équité et la non-discrimination :**

L'équité est le moyen indispensable par lequel l'égalité entre les couches sociales peut être atteinte dans l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Afin d'atteindre l'équité dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement, il faut travailler à éliminer les inégalités existantes. Il s'agit de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque composante sociale et d'offrir des services d'eau et d'assainissement adaptés à leurs besoins et droits reconnus. Cela requiert la reconnaissance des disparités existantes non seulement entre et au sein des groupes sociaux, mais aussi entre les populations rurales et urbaines. Il existe d'autres disparités fondées sur le genre et l'exclusion d'individus ou de groupes défavorisés. En ce qui concerne la non-discrimination, il s'agit de prendre des mesures spécifiques pour réduire, voire éliminer les conditions ou facteurs qui causent ou perpétuent les discriminations en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

❖ **La participation, l'inclusion et la responsabilisation :**

La participation améliore l'efficacité et la durabilité des interventions, et offre la possibilité de transformation sociale. Une participation pleine et libre aux processus de prise de décision constitue un moyen de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Aussi, l'inclusion permet de prendre en compte les groupes défavorisés dans les processus

décisionnels. Leur implication réelle et leur responsabilisation sont indispensables à l'atteinte des résultats escomptés.

❖ La cohérence et la synergie d'action :

La promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB, puisqu'elle concerne tous les secteurs, domaines et niveaux d'intervention, ne peut se faire sans une cohérence et synergie d'actions. La cohérence et la synergie supposent l'absence de contradictions dans les interventions des acteurs du domaine public, privé et associatif (ONG et OSC) qui doivent agir dans un esprit de complémentarité. La cohérence et la convergence des interventions des différentes parties prenantes sont un facteur essentiel pour l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

❖ La déconcentration des actions de promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB :

Dans le cadre de la promotion du développement local, les collectivités locales sont les principaux acteurs pour collaborer avec les services techniques déconcentrés afin de promouvoir le genre, l'AFDH et le principe LNOB dans les différentes régions. De même, au sein de la communauté, des bailleurs de fonds et des ONG, nombreux sont ceux qui considèrent la déconcentration des actions comme une priorité dans leurs stratégies d'intervention, voire comme condition préalable à l'attribution de leurs financements. Alors, il s'agit d'une distribution plus pertinente des rôles entre les acteurs à différentes échelles (nationale, régionale et locale) pour permettre de faire émerger des configurations durables pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement.

❖ **Principe de bonne gouvernance**

Ce principe se base sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la redevabilité. Il prône le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF. Chaque acteur sera tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

La redevabilité est l'obligation pour tout acteur d'assumer la responsabilité et les conséquences des actions qui lui sont imputables et d'en rendre compte.

VI.2. Description du plan d'actions

Le plan d'actions s'articule autour d'un objectif stratégique et de cinq (05) objectifs opérationnels.

VI.2.1. Objectifs

L'objectif stratégique poursuivi par le plan d'actions est de promouvoir le genre, l'AFDH et le principe LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. Cet objectif stratégique est décliné en cinq (05) objectifs opérationnels que sont :

Objectif opérationnel 1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFHD et principe LNOB ;

Objectif opérationnel 2 : Renforcer le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB ;

Objectif opérationnel 3 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur ;

Objectif opérationnel 4 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre, des principes de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur ;

Objectif opérationnel 5 : Améliorer les capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur.

VI.2.2. Axes stratégiques

Trois (3) axes stratégiques ont été définis dans le cadre du présent plan d'actions. Ce sont :

❖ **Axe 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, de l'AFDH et du principe LNOB**

Faire la promotion des concepts de genre, d'AFDH et du principe LNOB est un point de départ essentiel pour la promotion de l'intégration de chaque concept dans le sous-secteur eau et assainissement. Cette promotion passe d'abord par une amélioration des connaissances des acteurs sur les concepts eux-mêmes, le cadre juridique et les mécanismes d'application effective des outils d'opérationnalisation des engagements politiques. Ainsi, les 2 premiers objectifs opérationnels qui visent le renforcement des capacités des acteurs sur les thématiques du genre, de l'AFDH et du principe LNOB appliquées au sous-secteur ainsi que le

renforcement du changement de comportement au niveau communautaire, contribueront à l'atteinte de l'axe 1.

❖ **Axe 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement**

L'axe 2 vise à promouvoir l'intégration des trois (03) thématiques dans la planification la budgétisation et l'exécution des interventions du sous-secteur. Cela passera par le développement d'un leadership au niveau du MEA en faveur de cette intégration (objectif opérationnel 3) et par le renforcement de mécanisme de veille (objectif opérationnel 4).

❖ **Axe 3 : Suivi, évaluation et gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement**

L'axe 3 vise le renforcement du dispositif de suivi-évaluation et de gestion des connaissances sur les expériences en matière de genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur. Cela passera par une amélioration des capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB (objectif opérationnel 5).

VI.3. Actions et produits attendus

Les actions relatives à chaque objectif opérationnel ainsi que les produits attendus et les principales activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Activités et produits attendus

Axes	Objectifs Opérationnels	Produits	Activités
Objectif global : Promouvoir le genre, l'approche fondée sur les droits humains et le principe « leave no one behind » dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement			
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, de l'AFDH et du principe LNOB	Objectif opérationnel 1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFDH et principe LNOB	1. Des outils de formation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB sont développés et diffusés	Élaborer et diffuser des outils de formation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB
		2. Des plans de formation sont développés et mis en œuvre	Renforcer les capacités des acteurs sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB
	Objectif opérationnel 2 : Renforcer le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	1. Des outils de sensibilisation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB sont développés et diffusés	Élaborer et disséminer des outils de sensibilisation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB
		2. Des plans de sensibilisation sont développés et mis en œuvre	Sensibiliser les acteurs sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Axes	Objectifs Opérationnels	Produits	Activités
<p>Axe stratégique 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement</p>	<p>Objectif opérationnel 3 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur</p>	<p>Un leadership en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB est développé au sein du MEA et des Collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils de plaidoyer sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB ; - Conduire des actions de plaidoyer auprès des décideurs, des PTF et de la société civile sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB ; - Mettre en place de points focaux genre, AFDH et LNOB dans les DREA, les Agences de l'Eau et les communes ; - Mettre en œuvre des actions de promotion de la visibilité des organisations (ONG et associations) qui œuvrent pour des actions concrètes d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement ; - Faire un plaidoyer en vue de la construction d'une crèche au sein du MEA
	<p>Objectif opérationnel 4 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB.</p>	<p>Des mécanismes de veille à la prise en compte du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur sont mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser annuellement une journée de promotion des organisations (ONG et associations) œuvrant dans l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur ; - Organiser annuellement une journée de dialogue et d'interpellation citoyenne (JDIC) sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur au niveau des communes ; - Renforcer les capacités des acteurs pour la veille citoyenne

Axes	Objectifs Opérationnels	Produits	Activités
Axe stratégique 3 : Suivi, évaluation et gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Objectif opérationnel 5 : Améliorer les capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur	Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB est fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la situation de référence des indicateurs du plan d'actions ; - Mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation ; - Capitaliser les expériences et disséminer les résultats de recherches sur le genre, l'AFDH et le principe LNOB dans le sous-secteur

VII. Cadre logique et matrice de suivi des indicateurs

Le tableau suivant présente le cadre logique du plan d'actions.

Tableau 3 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif stratégique : Promouvoir le genre, l'approche fondée sur les droits humains et le principe « leave no one behind »	Taux de satisfaction des acteurs par rapport à la prise en compte du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement (hommes, femmes, groupes vulnérables, etc.)	Rapport enquête (alignée au DISE)	Manque de volonté et stabilité politique Crise sécuritaire et sanitaire

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Part du budget du MEA alloué aux activités de promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	Rapport d'activités du PPS	Non adhésion des acteurs Insuffisance des ressources financières
	Proportion des documents de projets/programmes ayant intégré le genre, l'AFDH et le principe LNOB	Rapport d'activités du PPS	
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, de l'AFDH et du principe LNOB			
Objectif opérationnel 1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFDH et principe LNOB	Proportion d'acteurs (public, privé et communautaire formés sur le genre, l'AFDH et le principe LNOB	Rapport d'activités PPS	Non adhésion des acteurs Insuffisance des ressources financières
Objectif opérationnel 2 : Renforcer le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	Proportion d'acteurs démontrant un changement de comportement sur l'application du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau communautaires	Rapport enquête (alignée au DISE)	
Axe stratégique 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement			

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
<p>Objectif opérationnel 3 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur</p>	<p>Nombre d'initiatives prises par les décideurs en faveur du renforcement de la dimension genre, AFDH et LNOB dans les actions du sous-secteur</p>	<p>Rapport d'activités du PPS</p>	<p>Crise politique au niveau national</p> <p>Crise économique internationale</p> <p>Non adhésion des PTF et OSC</p>
	<p>Nombre de PTF intégrant la budgétisation sensible au genre, à l'AFDH et/ou au principe LNOB dans leurs conventions de financement</p>	<p>Rapports d'activités cellule genre</p>	
	<p>Nombre d'OSC intégrant la dimension genre, AFDH et/ou principe LNOB dans leurs actions</p>	<p>Rapports d'activités cellule genre</p>	
<p>Objectif opérationnel 4 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB.</p>	<p>Niveau de performance de la cellule genre du MEA</p>	<p>Rapport évaluation spécifique/ Rapport d'activités du PPS</p>	<p>Insuffisance de ressources financières</p> <p>Crise sécuritaire et financière</p>
	<p>Nombre d'organisations (ONG et associations) reconnues par le MEA pour leurs actions en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur</p>	<p>Rapports d'activités du PPS</p>	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Axe stratégique 3 : Suivi, évaluation et gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement			
Objectif opérationnel 5 : Améliorer les capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur	Taux de renseignement des indicateurs du plan d'actions	Rapport d'activités du PPS	Disfonctionnement du système de suivi-évaluation
	Nombre de rapports produits dans le sous-secteur prenant en compte le genre, l'AFDH et le principe LNOB	Rapport d'activités du PPS	
	Nombre d'études visant la gestion des connaissances et l'apprentissage sur le Genre, l'AFDH et le principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement	Rapport d'activités du PPS	

VIII. Mécanisme de financement

VIII.1. Coût du plan d'actions

Le coût total du plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement est évalué à un milliard cinq cent trente-neuf millions soixante-quinze

mille (1 539 075 000) Francs CFA. Le tableau suivant donne la répartition du coût du plan d'actions par axe et par an.

Tableau 4 : Coûts du plan d'actions 2021-2025 par axes stratégiques et par objectifs opérationnels

Activités	Programmation financière (en F.CFA)					Coût total	Part du budget (en %)
	2021	2022	2023	2024	2025		
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, de l'AFDH et du principe LNOB	22 000 000	97 500 000	86 000 000	26 000 000	26 000 000	257 500 000	16,73
Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFDH et LNOB	22 000 000	60 000 000	60 000 000	-	-	142 000 000	
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	-	37 500 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000	115 500 000	
Axe stratégique 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	35 400 000	216 100 000	360 000 000	215 100 000	245 000 000	1 071 600 000	69,63
Objectif opérationnel 2.1 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, AFDH et LNOB dans les interventions du sous-secteur	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000	
Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB.	33 400 000	214 100 000	358 000 000	213 100 000	243 000 000	1 061 600 000	

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	Programmation financière (en F.CFA)					Coût total	Part du budget (en %)
	2021	2022	2023	2024	2025		
Axe stratégique 3 : Suivi, évaluation et gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	47 995 000	32 995 000	52 995 000	32 995 000	42 995 000	209 975 000	13,64
Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer les capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur	47 995 000	32 995 000	52 995 000	32 995 000	42 995 000	209 975 000	
TOTAL GENERAL	105 395 000	346 595 000	498 995 000	274 095 000	313 995 000	1 539 075 000	100

VIII.2. Stratégie de financement

La mobilisation des moyens financiers et matériels conditionne la réussite de la mise en œuvre du plan d'actions. Les modalités de mobilisation et de gestion des financements spécifiques régies par les textes en vigueur devront être respectées. Les principaux contributeurs sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités et le secteur privé.

❖ La contribution de l'Etat

Le financement du plan par l'Etat va se faire à travers les allocations budgétaires. Il se fera sous forme de financement direct de plans nationaux sur ressources propres de l'Etat ou sous forme de contrepartie aux financements de projets réalisés sur ressources extérieures. Aussi, les autres formes de contribution de l'Etat telles que l'apport aux paniers communs et l'apport dans le Partenariat public privé seront également utilisés.

❖ La contribution des Partenaires Techniques et Financiers

Le financement des PTF se fera à travers des appuis projets, des appuis budgétaires, des apports aux paniers communs et par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du plan. Cette contribution des PTF se fera soit directement à travers le budget de l'Etat, soit au niveau des cellules de projets.

❖ La contribution des ONG

La contribution des ONG se fera à travers des appuis directs ou des appuis projets. Toutefois, la possibilité leur est offerte de participer au

financement de la mise en œuvre du plan d'actions sous différentes formes qui leur sont appropriées.

❖ La contribution des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales participeront aux financements du plan avec des apports de fonds propres, la budgétisation des actions du plan dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Plans Régionaux de Développement (PRD). La coopération décentralisée pourra jouer un rôle important dans le financement de ces plans locaux de développement.

❖ La contribution du privé

Le secteur privé est appelé à contribuer au financement du plan en apportant des fonds pour la réalisation des actions. Le Partenariat public privé (PPP) constitue à cet effet un outil privilégié de financement de la mise en œuvre des actions du plan. Pour ce faire, ils pourront associer leurs images aux activités de promotion telles que les campagnes de sensibilisation, les réalisations d'infrastructures d'AEP et d'assainissement.

❖ Les communautés à la base

En tant que bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre du plan d'actions, les communautés à la base participeront avec le concours des OSC et des organisations professionnelles au financement du plan sous différentes formes selon le principe de la participation.

IX. Mécanismes de mise en œuvre

IX.1. Instruments de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre réussie du plan, des programmes annuels d'activités, un plan de communication, une stratégie de mobilisation des ressources et une stratégie de collaboration seront élaborés. Le programme annuel d'activités doit définir les activités et les résultats opérationnels, les indicateurs de suivi et d'évaluation, le chronogramme, les besoins et les moyens de sa mise en œuvre ainsi que le rôle de chaque structure. Le plan de communication vise à renforcer la visibilité et une meilleure appropriation du plan par les différents acteurs et susciter une synergie d'actions.

La stratégie de mobilisation permet de spécifier les approches et actions à mettre en œuvre pour réunir les ressources nécessaires pour exécuter les actions prévues.

La stratégie de collaboration est un instrument de coordination technique et de pilotage des actions des différentes parties prenantes. Il définit les rôles et responsabilités dévolus à chaque acteur.

IX.2. Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite l'implication de plusieurs acteurs à savoir l'Etat, les collectivités territoriales, les leaders sociaux, les ONG et associations de développement, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

❖ **L'Etat**

La mise en œuvre du plan est assurée par le ministère en charge de l'Eau et l'Assainissement avec l'appui des ministères partenaires. Il est chargé de :

- élaborer et mettre en œuvre les programmes annuels d'activités ;
- créer des conditions favorables aux interventions des autres acteurs ;
- mobiliser et gérer de façon efficiente les ressources financières, matérielles et humaines ;
- assurer le suivi-évaluation et le contrôle ;
- assurer la formation et l'appui-conseil aux acteurs du sous-secteur ;
- coordonner l'ensemble des actions de toutes les parties.

❖ **Les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan d'actions. Il s'agit, pour elles, de participer :

- à la mise en œuvre du plan à travers les PCD et les PRD ;
- au financement des projets sensible au genre, à l'AFDH et au principe LNOB ;
- à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
- à l'animation de journées de veille citoyenne et de dialogue ;
- à la production de données statistiques pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

❖ **Les ONG et organisations de la société civile (OSC)**

Elles jouent un rôle de veille citoyenne et contribuent :

- à la mobilisation sociale ;
- à l'information et l'éducation citoyenne ;
- à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions de promotion de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement ;
- à la promotion des techniques, des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB.

❖ **Les leaders sociaux**

Les chefs religieux et traditionnels sont des personnalités influentes et respectées dans la société et leur implication au plan d'actions est donc essentielle. Ils ont un rôle important à jouer dans leurs communautés pour la réduction des inégalités au sein des couches sociales et la protection des personnes en situation de détresse et de vulnérabilité. De ce fait, ils seront sollicités pour les plaidoyers et certaines actions de sensibilisation.

❖ **Les partenaires techniques et financiers (PTF)**

Les PTF vont apporter un appui technique et financier pour l'opérationnalisation du plan d'actions. Ils participeront aussi aux concertations avec les différents acteurs.

❖ **Les acteurs privés**

Ils s'investissent dans la promotion du genre et la réalisation d'ouvrages d'eau et d'assainissement. Ils peuvent donc apporter des appuis aux associations ou au MEA dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

IX.3. Dispositif de coordination et de pilotage

La mise en œuvre du plan d'actions se fera sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l'eau et de l'assainissement à travers ses organes et ses instances de coordination et de pilotage.

X. Dispositif de suivi-évaluation

X.1. Suivi de la mise en œuvre

Par souci d'harmonisation et pour une meilleure capitalisation des résultats, le dispositif de suivi-évaluation du présent plan d'actions sera aligné au Dispositif Intégré de suivi-évaluation du sous-secteur. Le suivi permettra de savoir si les activités programmées sont exécutées et si les résultats attendus de ces activités sont atteints. Il vise à mesurer la performance du plan d'actions sur la base des indicateurs définis au préalable. Il privilégiera la conception et la mise en place de fiches de collecte des informations et des données au cours de l'exécution des différentes activités programmées. Des rapports périodiques (semestriels et annuels) produits par les différents acteurs seront capitalisés par le PPS. De même, des sorties de suivis et supervisions périodiques seront initiées par la DGESS de concert les autres acteurs

concernés. Une étude de référence sera réalisée au démarrage de la mise en œuvre du plan.

X.2. Revues du plan d'actions

La revue du plan d'actions sera intégrée aux réunions statutaires des programmes du ministère. Le programme PPS est responsable de la collecte des données et du rapportage des actions du plan. Tous les indicateurs faisant appel à des enquêtes s'intégreront dans le DISE.

X.3. Evaluations

En vue de faciliter le suivi des progrès réalisés, une étude de référence sera réalisée dès le démarrage de la mise en œuvre du plan en 2021. Cette étude va permettre de fixer les niveaux de base des indicateurs du cadre logique. En outre, deux principaux types d'évaluations sont prévues : une évaluation à mi-parcours (en début 2023) et une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre du plan (en fin 2025). L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de mesurer les progrès enregistrés. Cela permettra de prendre au besoin des mesures correctives pour l'atteinte des résultats. L'évaluation finale interviendra à la fin de la mise en œuvre du plan d'actions en 2025 et permettra de mesurer les performances enregistrées et d'en tirer tous les enseignements nécessaires.

XI. Risques et hypothèses

Les principaux risques et hypothèses qui pourraient entraver l'atteinte des résultats du plan d'actions sont de cinq (05) ordres : (i) la volonté

politique, (ii) la sécurité, (iii) la stabilité politique et sociale, (iv) l'adhésion des parties prenantes, (v) la rupture de financement à la suite de crises. Ces risques et hypothèses, s'ils ne sont pas maîtrisés, sont susceptibles de compromettre la mise en œuvre et l'atteinte des résultats du plan d'actions.

XI.1. La volonté politique

La volonté politique est la première des conditions essentielles à la réussite du plan d'actions. Elle est l'élément moteur qui emmènera les autorités politiques à donner les moyens adéquats et à créer un cadre favorable à l'atteinte des objectifs fixés par le plan d'actions.

Il importe donc d'impliquer le pouvoir politique dans le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan d'actions. Des actions de communication doivent aussi être développées afin de susciter l'engagement politique.

XI.2. La sécurité

Certaines régions du Burkina Faso connaissent une situation sécuritaire précaire qui empêche la mise en œuvre des politiques publiques. Pour faire face à cette situation, les mesures suivantes devront être prises : (i) le respect strict des consignes de sécurité données par les entités habilitées, (ii) la coopération étroite avec les autorités locales pour assurer le suivi des activités et (iii) la délocalisation des activités dans des régions moins ou pas risquées.

XI.3. La stabilité politique et sociale

La stabilité politique et sociale garantit un cadre propice à la réalisation de toutes les actions prévues. Elle permet également aux citoyens et citoyennes de travailler librement avec confiance, aux autorités de formuler et mettre en œuvre des projets et programmes de développement. Pour ce faire, des actions de concertations devront être développées.

XI.4. L'adhésion des parties prenantes

La réussite de la mise en œuvre du plan d'actions dépend fortement de l'adhésion des parties prenantes que sont les structures du MEA, le secteur privé, les organisations professionnelles, les collectivités territoriales, les PTF et les leaders sociaux. Pour cela, des actions de concertations, de communications, d'informations seront développées durant toute la durée du plan d'actions.

XI.5. La rupture de financement

La réussite du plan d'actions peut être compromise par une insuffisance de ressources financières. De ce fait, une attention particulière doit être accordée à la mobilisation des ressources financières pour l'exécution de l'ensemble des activités qui y sont programmées. A cet effet, une exploitation judicieuse des sources de financement devra permettre de minimiser le risque d'un déficit de financement. Elle passera par une diversification des sources de financement et la mise en place d'un dispositif de suivi des engagements des PTF.

Le tableau suivant présente la matrice des risques du plan d'actions.

Tableau 5 : Matrice des risques du plan d'actions

N°	Risques	Probabilité	Impact	Traitement	Mesures de mitigation
1	Manque de volonté politique	Faible	Elevé	Eviter	Impliquer le pouvoir politique dans le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan d'actions. Des actions de communication et de plaidoyer doivent aussi être développées afin de susciter l'engagement politique
2	Instabilité politique et sociale	Faible	Elevé	Accepter	
3	Dégradation de la situation sécuritaire	Moyen	Moyen	Atténuer	Pour faire face à ce risque, les mesures suivantes devront être prises : (i) le respect strict des consignes de sécurité données par les entités habilitées ; (ii) (ii) la coopération étroite avec les autorités locales pour assurer le suivi des activités ; (iii) (iii) la délocalisation des activités dans les régions moins ou pas concernées.
4	Manque d'adhésion des parties prenantes	Faible	Moyen	Eviter	Renforcer les actions de concertations, de communications, d'informations durant toute la durée du plan d'actions.

N°	Risques	Probabilité	Impact	Traitement	Mesures de mitigation
5	Rupture de financement	Faible	Moyen	Atténuer	Diversifier les sources de financement du plan par : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'organisation d'ateliers de plaidoyer avec les PTF ; (ii) la réalisation d'actions de visibilité des organisations actives dans la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement ; (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi des engagements des PTF.

XII. Plan de communication

Dans l'optique de faire connaître le plan d'actions, de faciliter son appropriation et l'adhésion des parties prenantes, de diffuser les résultats et d'assurer une visibilité, un plan de communication spécifique sera élaboré et mis en œuvre. Il précisera les objectifs, les groupes cibles, les canaux et outils de communication. Le plan de communication à élaborer s'alignera aux dispositifs et instruments de communication déjà en vigueur au niveau du ministère.

Annexe 1 : Cadre de programmation physiques et financières des activités

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025	
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, de l'AFDH et du principe LNOB													
Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFDH et principe LNOB													
Produit 1.1.1 Des outils de formation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB sont développés et diffusés													
Elaborer des modules de formation sur le genre, appliqué au sous-secteur de l'eau et de l'assainissement (3 modules pour eau et 2 pour assainissement)	Module	5					5	10					10
Elaborer des modules de formation sur l'AFDH appliquée au sous-secteur	Module	2					2	4					4
Diffuser les modules de formation sur l'intégration du genre, AFDH et LNOB appliquées au sous-secteur	Exemplaire	1000					1 000	5					5
Produit 1.1.2 Des plans de formation sont développés et mis en œuvre													
Elaborer le plan de formation	Plan	1					1	3					3
Former 1500 personnes sur l'intégration du genre dans les actions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Nombre de personne formées		750	750			1 500		30	30			60

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025	
Former 1500 personnes sur l'intégration des principes AFDH dans les actions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Nombre de personne formées		750	750			1 500		30	30			60
Sous total OP.1								22	60	60	-	-	142
Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB													
Produit 1.2.1. Des outils de sensibilisation sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB sont développés et diffusés													
Elaborer 5 fiches techniques de sensibilisation au niveau communautaire sur le genre appliqué au sous-secteur de l'eau et assainissement	Fiche technique		5				5		5				5
Elaborer 5 fiches techniques de sensibilisation au niveau communautaire sur l'AFDF et LNOB appliqué au sous-secteur de l'eau et assainissement	Fiche technique		5				5		5				5
Diffuser 10 fiches techniques de sensibilisation sur l'intégration du genre, AFDF et LNOB appliquées au sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Exemplaires		1 500				1 500		1,5				1,5
Produit 1.2.2. Des plans de sensibilisation sont développés et mis en œuvre													

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025	
Réaliser des campagnes de sensibilisation des acteurs communautaires sur l'intégration du genre, l'AFDH et LNOB dans le sous-secteur de l'eau et assainissement	Région* an		13	13	13	13	52		26	26	26	26	104
Sous total OP.2								-	37,5	26	26	26	115,5
TOTAL Axe 1		-	-					22	97,5	86	26	26	257,5
Axe stratégique 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement													
Objectif opérationnel 2.1 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, AFDH et LNOB dans les interventions du sous-secteur													
Produit 2.1.1 Un leadership en faveur de l'intégration du genre, AFDH et LNOB est développé au sein du MEA et des Collectivités territoriales													
Conduire des actions de plaidoyer auprès des décideurs sur la budgétisation sensible au genre, AFDH et LNOB dans les actions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Plaidoyer	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Organiser des ateliers de plaidoyer auprès des PTF sur la budgétisation sensible au genre, AFDH et LNOB dans les actions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	Atelier	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Sous total OP.3								2	2	2	2	2	10

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025	
Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB.													
Produit 2.2.1 Des mécanismes de veille à la prise en compte du genre, des principes de l'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur sont mis en place													
Organiser annuellement une journée de promotion des organisations (ONG et associations) œuvrant l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur	Journée	1	1	1	1	1	5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Organiser annuellement des journées de dialogue et d'interpellation citoyenne (JDIC) sur l'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans le sous-secteur au niveau des communes	JDIC		351	351	351	351	1404		210,6	210,6	210,6	210,6	842,4
Renforcer les capacités des acteurs pour la veille citoyenne	Région	13		13		13	39	29,9		29,9		29,9	89,7
Mener des activités de plaidoyer en vue de la construction d'une crèche au sein du MEA	Plaidoyer	1	1				2	1	1				2
Construire une crèche au sein du MEA				1			1			115			115
Sous total OP.4								33,4	214,1	358	213,1	243	1 061,6
TOTAL AXE 2								35,4	216,1	360	215,1	245	1 071,6

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total	
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025		
Axe stratégique 3 : Suivi, évaluation et gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement														
Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer les capacités de pilotage, de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur														
Produit 3.1.1 Dispositif de suivi-évaluation et de capitalisation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB est fonctionnel														
Réaliser la situation de référence des indicateurs du plan d'actions	Etude	1					1	15						15
Organiser annuellement un atelier bilan et programmation (PTBA) du plan	Atelier	1	1	1	1	1	5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	17,5
Réaliser des missions de suivi et de supervision des actions du plan	Région* an	13	13	13	13	13	65	14,495	14,495	14,495	14,495	14,495	14,495	72,475
Réaliser une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale des actions du plan	Evaluation			1		1	2			10			10	20
Réaliser une étude de capitalisation et de diffusion des résultats de recherches sur le genre, l'AFDH et le LNOB dans le sous-secteur	Etude			1			1			10				10
Renforcer les capacités de la cellule genre et les points focaux genre	session* an	2	2	2	2	2	10	15	15	15	15	15	15	75
Sous total OP.5								47,995	32,995	52,995	32,995	42,995	42,995	209,975

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Activités	UNITE	Programmation physique					Total	Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
		2021	2022	2023	2024	2025		2021	2022	2023	2024	2025	
TOTAL AXE 3								47,9 95	32,995	52,995	32,99 5	42,995	209,975
TOTAL GENERAL								105, 395	346,59 5	498,99 5	274,0 95	313,995	1 539,07 5

Annexe 2 : Méthode de calcul des indicateurs du Plan d'actions 2021-2025

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Formule de calcul de l'indicateur	Fréquence de collecte	Responsable de collecte
Objectif stratégique : Promouvoir le genre, l'approche fondée sur les droits humains et le principe « leave no one behind » dans le sous-secteur	Taux de satisfaction des acteurs par rapport à la prise en compte du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur (hommes, femmes, groupes vulnérables, etc.)	Taux	Moyenne simple des taux de satisfaction Nombre de personnes satisfaites/Nombre total de personnes enquêtées*100 Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par sexe ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Alignée au DISE	PPS
	Part du budget du MEA alloué aux activités d'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	%	A= Budget total investissement du MEA B= Montant total des investissements du MEA alloué aux activités intégrant le genre, l'AFDH et le principe LNOB %=B/A*100 Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Annuelle	PPS

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Formule de calcul de l'indicateur	Fréquence de collecte	Responsable de collecte
	Proportion des documents de projets/programmes sur l'eau et l'assainissement ayant intégré le genre, l'AFDH et le principe LNOB	%	A=Nombre de projets et programmes recensés dans le sous-secteur eau et assainissement B= Nombre de projets et programmes recensés dans le sous-secteur eau et assainissement qui ont intégré le genre, l'AFDH et le principe LNOB %=B/A*100 Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) ▪ par source de financement (public, PTF) 	Alignée au DISE	PPS
Axe stratégique 1 : Amélioration des connaissances sur les concepts de genre, d'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et du principe leave no one behind (LNOB)					
Objectif opérationnel 1 : Renforcer les capacités des acteurs sur les thématiques genre, AFDH et LNOB	Proportion d'acteurs (public, privé et communautaire) démontrant une connaissance du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	%	A=Nombre d'acteurs du sous-secteur formés sur le genre, l'AFDH et le principe LNOB B= Nombre d'acteurs démontrant une connaissance du genre, de l'AFDH et du LNOB %=B/A*100 Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) ▪ par catégorie d'acteur (public, communautaire, ONG) 	Alignée au DISE	PPS
Objectif opérationnel 2 : Renforcer	Proportion d'acteurs au niveau communautaire démontrant un changement	%	A=Nombre d'acteurs au niveau communautaire enquêtés sur l'application du genre, de l'AFDH	Alignée au DISE	PPS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Formule de calcul de l'indicateur	Fréquence de collecte	Responsable de collecte
le changement de comportement au niveau communautaire en faveur du genre, de l'AFDH et du principe LNOB	de comportement sur l'application du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement		et du principe LNOB dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement B= Nombre d'acteurs au niveau communautaire enquêtés qui démontrent un changement de comportement $\% = B/A * 100$ <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 		
Axe stratégique 2 : Intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement					
Objectif opérationnel 3 : Développer un leadership en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les	Nombre d'initiatives prises par les décideurs en faveur du renforcement du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans les actions du sous-secteur	Nombre	Recensement des initiatives prises par les décideurs (au niveau Exécutif et au niveau Législatif) Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Annuelle	PPS
les	Nombre de PTF intégrant la budgétisation sensible au genre, à l'AFDH et/ou au principe LNOB dans leurs conventions de financement	Nombre	Recensement des PTF ayant intégré la budgétisation sensible au genre, à l'AFDH et/ou au principe LNOB dans leurs conventions de financement <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Alignée au DISE	PPS

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Formule de calcul de l'indicateur	Fréquence de collecte	Responsable de collecte
interventions du sous-secteur	Nombre d'OSC du sous-secteur eau et assainissement intégrant le genre, l'AFDH et/ou le principe LNOB dans leurs actions	Nombre	Recensement des OSC du sous-secteur eau et assainissement ayant intégré le genre, l'AFDH et/ou le principe LNOB dans leurs actions <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Alignée au DISE	PPS
Objectif opérationnel 4 : Renforcer les mécanismes de veille pour le respect du genre et des principes de l'AFDH et du LNOB	Niveau de satisfaction par rapport à la performance de la cellule du MEA	Score	Score de satisfaction sur base d'une évaluation qualitative des performances de la cellule (ou des cellules) de veille du MEA sur la base des missions qui leurs sont attribuées Scores de satisfaction : 1=Insatisfait ; 2=Moyennement satisfait ; 3=Satisfait ; 4=Très satisfait	Annuelle	PPS
	Nombre d'organisations (ONG et associations) reconnues par le MEA pour leurs actions en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur	Nombre	Recensement des organisations (ONG et associations) reconnues par le MEA pour leurs actions en faveur de l'intégration du genre, de l'AFDH et du principe LNOB dans le sous-secteur Niveau de désagrégation possible : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par thème (genre, AFDH et LNOB) ▪ par domaine (eau et assainissement) 	Alignée au DISE	PPS
Axe stratégique 3 : Renforcement du dispositif de suivi évaluation et de gestion des connaissances sur les expériences de genre, d'AFDH et du principe LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement					
Objectif opérationnel	Taux de renseignement des indicateurs du plan d'actions	%	A= Nombre d'indicateurs du plan d'actions	Annuelle	PPS

Plan d'actions 2021-2025 pour la promotion du genre, de l'AFDH et du principe LNOB

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Formule de calcul de l'indicateur	Fréquence de collecte	Responsable de collecte
I 5 : Améliorer les capacités de pilotage et de suivi-évaluation des actions d'intégration du genre, de l'AFDH et du LNOB dans les interventions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement			B=Nombre d'indicateurs renseignés conformément à leur fréquence de suivi $\% = B/A * 100$		
	Nombre de rapports produits dans le sous-secteur prenant en compte le genre, l'AFDH et le principe LNOB	Nombre	Nombre de rapports produits dans le sous-secteur prenant en compte le genre, l'AFDH et le principe LNOB	Annuelle	PPS
	Nombre d'études visant la gestion des connaissances et l'apprentissage sur le Genre, l'AFDH et le principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement	Nombre	Recensement des études réalisées visant la gestion des connaissances et l'apprentissage sur le Genre, l'AFDH et le principe LNOB dans le sous-secteur eau et assainissement	Annuelle	PPS

